



MANUEL D'INSTRUCTION



PRESSE D'ATELIER PNEUMATIQUE/MANUELLE A CADRE EN H : HSP-20A

TOOL FRANCE SAS
9 rue des Pyrénées
ZI du Bois Chaland CS20350
91090 Lisses
Tél: 0033 1 69 11 37 37
Fax: 01 60 86 32 39
www.promac.fr

REPRODUCTION DE CE MANUEL SOUS QUELQUE FORME QUE CE SOIT SANS L'ACCORD ÉCRIT DE BAILEIGH INDUSTRIAL, INC. EST INTERDITE. Baileigh Industrial, Inc. n'assume pas et décline par la présente toute responsabilité pour tout dommage ou perte causé par une omission ou une erreur dans ce manuel de l'opérateur, résultant d'un accident, d'une négligence ou d'un autre événement.



Table des matières

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE	1
INTRODUCTION	6
NOTES GÉNÉRALES.....	6
CONSIGNES DE SÉCURITÉ	7
PRÉCAUTIONS DE SÉCURITÉ.....	9
ÉTIQUETTES DE SÉCURITÉ DES MACHINES.....	11
SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES.....	12
DÉBALLAGE ET VÉRIFICATION DU CONTENU.....	13
Nettoyage.....	13
TRANSPORT ET LEVAGE.....	14
INSTALLATION	15
Ancrage de la machine	15
DIMENSIONS	16
APPRENDRE À CONNAÎTRE VOTRE MACHINE.....	18
ASSEMBLAGE	20
CONFIGURATION ET AJUSTEMENTS.....	22
Réglage de la glissière du bélier.....	22
PLANIFICATION PRÉALABLE DE L'OPÉRATION.....	23
FONCTIONNEMENT	25
Séquence d'opérations	25
COMPRENDRE LE RETOUR ÉLASTIQUE.....	26
SÉLECTION DES MATÉRIAUX	26
LUBRIFICATION ET ENTRETIEN.....	27
Entretien quotidien	27
Contrôle de l'huile hydraulique.....	27
SCHÉMA DES PIÈCES	28
Liste des pièces.....	29
IDENTIFICATION DES PIÈCES - CYLINDRE PRINCIPAL	31
Liste des pièces - Cylindre principal	32
SCHÉMA HYDRAULIQUE.....	33
DÉPANNAGE	34



TOOL FRANCE SAS
9 rue des Pyrénées
ZI du Bois Chaland CS20350
91090 Lisses
Tél: 0033 1 69 11 37 37
Fax: 01 60 86 32 39
www.promac.fr

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

TABLE DES MATIÈRES

1 INTERPRÉTATION	2
2 APPLICATION DES TERMES	2
3 DESCRIPTION	2
4 LIVRAISON	2
5 NON-LIVRAISON	3
6 RISQUE/TITRE	3
7 PRIX	3
8 PAIEMENT	3
9 GARANTIE	4
10 RETOURS	4
11 LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ	4
12 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	4
13 AFFECTATION	5
14 FORCE MAJEURE	5
15 GÉNÉRAL	5
16 COMMUNICATIONS	5
17 EXPORT	5



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES MARCHANDISES

1 INTERPRÉTATION

1.1 Dans les présentes conditions, les termes suivants ont la signification suivante :

Mot	Signification
"Acheteur"	la (les) personne(s), firme(s) ou société(s) de laquelle la Société reçoit une commande de fourniture de biens
"Matériel de l'Acheteur"	tout document ou autre matériel et toute donnée ou autre information fournis par l'Acheteur en rapport avec les biens
"Société"	Tool France SARL 9 rue des Pyrénées 91090 Lisses

Matériel de l'entreprise" tout document ou autre matériel, ainsi que toute donnée ou autre information fournie par l'entreprise en rapport avec les marchandises ;

"Conditions" les conditions générales de vente énoncées dans le présent document ;

"Contrat" tout contrat entre la société et l'acheteur pour la vente et l'achat des marchandises

Point de livraison" le lieu où la livraison des marchandises doit avoir lieu en vertu de la condition 4.1

"Marchandises" toutes les marchandises convenues dans le contrat pour être fournies à l'acheteur par la société (y compris une ou plusieurs parties de ces marchandises).

1.2 Dans les présentes conditions, les références à une loi ou à une disposition légale doivent, sauf indication contraire du contexte, être interprétées comme une référence à cette loi ou disposition légale telle qu'amendée, consolidée, modifiée, étendue, réadoptée ou remplacée.

1.3 Dans les présentes conditions, les références au masculin incluent le féminin et le neutre et les références au singulier incluent le pluriel et vice versa, selon le contexte.

1.4 Dans ces conditions, les titres n'affectent pas l'interprétation de ces conditions.

2 APPLICATION DES CONDITIONS

2.1 Sous réserve de toute modification en vertu de la condition 2.3, le contrat sera établi sur la base des présentes conditions, à l'exclusion de toute autre condition (y compris toute condition que l'acheteur prétend appliquer en vertu d'un bon de commande, d'une confirmation de commande, d'une spécification ou d'un autre document).

2.2 Aucune condition avalsée, jointe ou contenue dans le bon de commande, la confirmation de commande, la spécification ou tout autre document de l'acheteur ne fera partie du contrat du seul fait que ce document est mentionné dans le contrat.

2.3 Les présentes conditions s'appliquent à toutes les ventes de marchandises de la société et toute modification des présentes conditions et toute déclaration concernant les marchandises n'aura aucun effet à moins d'être expressément convenues par écrit et signées par l'agent/employé désigné de la société.

2.4 L'acheteur doit s'assurer que les termes de sa commande et toute spécification applicable sont complets et exacts.

2.5 Tout devis remis par la Société est une offre valable pour une période de 30 jours seulement, à condition que la Société ne l'ait pas retirée auparavant. L'offre est acceptée par l'acheteur et un contrat est formé lorsque la société reçoit un bon de commande pour les marchandises, à condition que ce bon de commande ne vise pas à conclure un contrat à des conditions autres que les présentes conditions.

2.6 Si l'acheteur exige une confirmation de commande indiquant la date d'expédition, cela doit être clairement indiqué dans le bon de commande de l'acheteur.

3 DESCRIPTION

3.1 La description des marchandises est celle qui figure dans le devis de la société.

3.2 Tous les dessins, descriptifs, spécifications et publicités émis par la Société sur tout emballage des Produits ou ailleurs, ainsi que toutes les descriptions ou illustrations contenues dans les catalogues ou brochures de la Société, sont émis ou publiés dans le seul but de donner une idée approximative des Produits qui y sont décrits. Elles ne font pas partie du présent contrat et aucune garantie n'est donnée que les marchandises seront conformes ou fonctionneront conformément à une telle description.

4 LIVRAISON

4.1 Toute date spécifiée par la société pour la livraison des marchandises est une estimation et le délai de livraison n'est pas considéré comme essentiel par la notification. Si aucune date n'est spécifiée, la livraison se fera dans un délai raisonnable.

4.2 Sous réserve des autres dispositions des présentes conditions, la société ne sera pas responsable des pertes (y compris le manque à gagner), coûts, dommages, frais ou dépenses causés directement ou indirectement par un retard dans la livraison des marchandises (même s'il est dû à la négligence de la société), et aucun retard ne donnera à l'acheteur le droit de résilier ou d'annuler le contrat, à moins que ce retard ne dépasse 180 jours.

4.3 Si, pour quelque raison que ce soit, l'acheteur n'accepte pas la livraison de l'une des marchandises lorsqu'elle est prête à être livrée, ou si la société n'est pas en mesure de livrer les marchandises à temps parce que l'acheteur n'a pas fourni les instructions, les documents, les licences ou les autorisations appropriés :

4.3.1 le risque lié aux marchandises est transféré à l'acheteur (y compris en cas de perte ou de dommage causé par la négligence de la société) ;

4.3.2 les marchandises seront réputées avoir été livrées ; et

4.3.3 la société peut stocker les marchandises jusqu'à la livraison, après quoi l'acheteur sera responsable de tous les coûts et dépenses connexes (y compris, mais sans s'y limiter, le stockage et l'assurance).

4.4 L'acheteur fournira à ses frais, au point de livraison, l'équipement et le travail manuel adéquats et appropriés pour le chargement des marchandises.



5 NON-DÉLIVRANCE

- 5.1 La quantité de tout lot de marchandises enregistrée par la société lors de l'expédition depuis le siège de la société constitue une preuve concluante de la quantité reçue par l'acheteur lors de la livraison, sauf si l'acheteur peut fournir une preuve concluante du contraire.
- 5.2 La société n'est pas responsable de la non-livraison des marchandises (même si elle est due à la négligence de la société), à moins qu'une notification écrite ne soit adressée à la société dans les [7] jours suivant la date à laquelle les marchandises auraient été reçues dans le cours normal des choses.
- 5.3 Toute responsabilité de la société en cas de non-livraison des marchandises se limite au remplacement des marchandises dans un délai raisonnable ou à l'émission d'une note de crédit au prorata du taux contractuel sur toute facture établie pour ces marchandises.

6 RISQUE/TITRE

- 6.1 Les marchandises sont aux risques de l'acheteur à partir du moment où elles sont livrées.
- 6.2 La propriété des marchandises ne sera pas transférée à l'acheteur tant que la société n'aura pas reçu en totalité (en espèces ou en fonds compensés) toutes les sommes qui lui sont dues à ce titre :
 - 6.2.1 les marchandises ; et
 - 6.2.2 toutes les autres sommes qui sont ou deviendront dues à la société par l'acheteur à quelque titre que ce soit.
- 6.3 Jusqu'à ce que la propriété des marchandises soit transférée à l'acheteur, ce dernier doit
 - 6.3.1 détenir les marchandises sur une base fiduciaire en tant que dépositaire de la société ;
 - 6.3.2 stocker les marchandises (sans frais pour la société) séparément de tous les autres biens de l'acheteur ou d'un tiers, de manière à ce qu'elles restent facilement identifiables comme étant la propriété de la société ;
 - 6.3.3 ne pas détruire, dégrader ou masquer toute marque d'identification ou tout emballage sur ou concernant les marchandises ;
 - 6.3.4 maintenir les marchandises dans un état satisfaisant et les assurer au nom de la société pour leur prix total contre tous les risques, à la satisfaction raisonnable de la société. Sur demande, l'acheteur doit présenter la police d'assurance à la société ; et
 - 6.3.5 conserver le produit de l'assurance visée à la condition 6.3.4 en fiducie pour la Société et ne pas le mélanger avec d'autres fonds, ni le verser sur un compte bancaire à découvert.
- 6.4 L'acheteur peut revendre les marchandises avant que la propriété ne lui soit transférée uniquement aux conditions suivantes :
 - 6.4.1 toute vente doit être effectuée dans le cours normal des activités de l'acheteur, à la pleine valeur du marché ; et
 - 6.4.2 toute vente de ce type est une vente des biens de la Société pour le compte de l'acheteur et ce dernier agit en tant que mandant lorsqu'il procède à une telle vente.
- 6.5 Le droit de l'acheteur à la possession des marchandises prend fin immédiatement si
 - 6.5.1 l'acheteur fait l'objet d'une ordonnance de faillite, d'un arrangement ou d'un concordat avec ses créanciers, ou se prévaut d'une loi en vigueur pour le soulagement des débiteurs insolvable, ou (s'il s'agit d'une personne morale) convoque une assemblée des créanciers (formelle ou informelle), ou entre en liquidation (volontaire ou forcée), à l'exception d'une liquidation volontaire solvable dans le seul but d'une reconstruction ou d'une fusion, ou qu'un administrateur judiciaire et/ou un gérant, un administrateur ou un séquestre administratif soit nommé pour son entreprise ou une partie de celle-ci, ou qu'une résolution soit adoptée ou qu'une pétition soit présentée à un tribunal pour la liquidation de l'acheteur ou pour l'octroi d'une ordonnance d'administration concernant l'acheteur, ou qu'une procédure soit entamée concernant l'insolvabilité ou l'insolvabilité potentielle de l'acheteur ; ou
 - 6.5.2 l'acheteur subit ou autorise une exécution, légale ou équitable, sur ses biens ou obtenue contre lui, ou ne respecte pas/exécute l'une de ses obligations en vertu du contrat ou de tout autre contrat entre la société et l'acheteur, ou est incapable de payer ses dettes au sens de l'article 123 de la loi sur l'insolvabilité de 1986, ou l'acheteur cesse ses activités commerciales ; ou
 - 6.5.3 l'acheteur encombre ou charge de quelque manière que ce soit l'un des biens.
- 6.6 La société est en droit d'exiger le paiement des marchandises, même si la propriété de l'une d'entre elles ne lui a pas été transférée.
- 6.7 L'acheteur accorde à la société, à ses agents et à ses employés une licence irrévocable leur permettant de pénétrer à tout moment dans les locaux où les marchandises sont ou peuvent être stockées afin de les inspecter ou, lorsque le droit de possession de l'acheteur a pris fin, de les récupérer.

7 PRIX

- 7.1 Le prix des marchandises est le prix indiqué dans l'estimation/le devis de la société. Tous les devis sont valables pendant 30 jours à compter de la date figurant en haut du devis.
- 7.2 Le prix des marchandises s'entend hors taxe sur la valeur ajoutée et hors coûts ou frais de chargement, de déchargement, de transport et d'assurance, tous montants que l'acheteur paiera en sus lorsqu'il devra payer les marchandises.

8 PAIEMENT

- 8.1 Le paiement du prix des marchandises est dû et payable avant l'expédition des marchandises, sauf négociation contraire entre la société et le client.
- 8.2 Le délai de paiement est de rigueur.
- 8.3 Aucun paiement n'est réputé avoir été reçu tant que la Société n'a pas reçu de fonds compensés.
- 8.4 Tous les paiements dus à la Société en vertu du contrat deviennent immédiatement exigibles à la résiliation du contrat, nonobstant toute autre disposition.
- 8.5 L'acheteur effectue tous les paiements dus au titre du contrat sans aucune déduction, que ce soit par voie de compensation, de demande reconventionnelle, de remise, d'abattement ou autre, à moins que l'acheteur ne dispose d'une décision de justice valide exigeant qu'un montant égal à cette déduction soit versé par la société à l'acheteur.
- 8.6 Si l'acheteur ne paie pas à la société toute somme due en vertu du contrat, il sera tenu de verser à la société des intérêts sur cette somme à compter de la date d'échéance du paiement au taux annuel de 10 % au-dessus du taux de prêt de base LIBOR, s'accumulant sur une base quotidienne jusqu'à ce que le paiement soit effectué, que ce soit avant ou après un jugement.
- 8.7 L'entreprise se réserve le droit de réclamer des intérêts et des indemnités forfaitaires en vertu de la loi de 1998 sur le retard de paiement des dettes commerciales (intérêts).



- 9 GARANTIE**
- 9.1 La société garantit que (sous réserve des autres dispositions des présentes conditions) à la livraison, et pendant une période de 12 mois à compter de la date de livraison, les marchandises seront d'une qualité satisfaisante au sens de la loi de 1994 sur la vente de marchandises (Sale of Goods Act 1994). Les dispositions relatives à la garantie sont strictement laissées à l'appréciation de la société, au cas par cas. Les décisions de la société concernant une demande de garantie sont définitives.
- 9.2 La société n'est pas responsable d'une violation de la garantie prévue à la condition 9.1, sauf si
- 9.2.1 l'acheteur notifie par écrit le défaut à la société et (si le défaut résulte d'un dommage pendant le transport) au transporteur, dans un délai raisonnable à partir du moment où l'acheteur découvre ou aurait dû découvrir le défaut ; et
- 9.2.2 la société a la possibilité raisonnable, après réception de l'avis, d'examiner ces marchandises et l'acheteur (si la société le lui demande) renvoie ces marchandises au siège de la société, aux frais de l'acheteur, pour que l'examen ait lieu à cet endroit.
- 9.3 La société ne sera pas responsable d'une violation de la garantie de la condition 9.1 si :
- 9.3.1 l'acheteur continue d'utiliser ces biens après avoir donné cet avis ; ou
- 9.3.2 le défaut est dû au fait que l'acheteur n'a pas suivi les instructions orales ou écrites de la société concernant le stockage, l'installation, la mise en service, l'utilisation ou l'entretien des marchandises ; ou
- 9.3.3 le défaut résulte de l'usure normale ; ou
- 9.3.4 l'acheteur modifie ou répare ces marchandises sans le consentement écrit de la société.
- 9.4 Les éléments suivants sont expressément exclus de la garantie prévue à la condition 9.1 :
- 9.4.1 les jeux de matrices, l'outillage et les lames de scie ; et
- 9.4.2 l'entretien, le réglage et l'installation des machines.
- 9.5 Sous réserve des conditions 9.2 et 9.3, si l'une des marchandises n'est pas conforme à la garantie de la condition 9.1, la société doit, à son choix, réparer ou remplacer ces marchandises (ou la partie défectueuse) ou rembourser le prix de ces marchandises au prorata du taux contractuel, à condition que, si la société le demande, l'acheteur renvoie, à ses frais, les marchandises ou la partie de ces marchandises qui est défectueuse à la société.
- 9.6 Si la société se conforme à la condition 9.4, elle n'aura plus aucune responsabilité en cas de violation de la garantie de la condition 9.1 en ce qui concerne ces marchandises.
- 9.7 Toute marchandise remplacée appartient à la société et toute marchandise réparée ou remplacée est garantie selon les présentes conditions pour la partie non expirée de la période de 12 mois.
- 9.8 Tous les travaux effectués dans le cadre de la garantie prévue à la condition 9.1 doivent être approuvés par la compagnie.
- 9.9 Tous les composants électriques et les boîtes de vitesses bénéficient d'une garantie de remplacement d'un an de la part du fabricant. Cette garantie ne comprend pas les frais de main-d'œuvre ni les frais d'expédition.
- 10 RETOURS**
- 10.1 L'acheteur n'a pas le droit d'annuler une commande ou un contrat ou de retourner des marchandises sans l'accord écrit préalable de la société.
- 10.2 Les commandes spéciales ne peuvent en aucun cas être annulées.
- 10.3 Si la société accepte le retour d'une marchandise, c'est aux conditions suivantes
- a) Ils sont renvoyés aux frais de l'acheteur à la société dans les 30 jours suivant la livraison.
- b) Ils sont reçus par l'entreprise dans un état "comme neuf", sans aucun dommage ou utilisation.
- c) Tout remboursement sera soumis à des frais de restockage de 15 % et à d'autres conditions que la société peut imposer.
- 11 LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ**
- 11.1 Sous réserve de la condition 9, les dispositions suivantes de la présente condition 10 définissent l'entière responsabilité financière de la société (y compris toute responsabilité pour les actes ou omissions de ses employés, agents et sous-traitants) à l'égard de l'acheteur en ce qui concerne :
- 11.1.1 toute violation des présentes conditions ; et
- 11.1.2 toute déclaration, tout acte délictueux ou toute omission, y compris la négligence, survenant dans le cadre du contrat ou en relation avec celui-ci.
- 11.2 Toutes les garanties, conditions et autres termes implicites en vertu de la loi ou du droit coutumier (à l'exception des conditions implicites en vertu de l'article 12 de la loi sur la vente de marchandises de 1979) sont, dans toute la mesure permise par la loi, exclues du contrat.
- 11.3 Aucune disposition des présentes conditions n'exclut ou ne limite la responsabilité de la société en cas de décès ou de préjudice corporel causé par la négligence de la société ou en cas de déclaration frauduleuse.
- (L'ATTENTION DE L'ACHETEUR EST ATTIRÉE SUR LES DISPOSITIONS DE LA CONDITION 11.4 CI-DESSOUS)**
- 11.4 Sous réserve des conditions 11.2 et 11.3 :
- 11.4.1 la responsabilité totale de la Compagnie en matière contractuelle, délictuelle (y compris la négligence ou la violation d'une obligation légale), de fausse déclaration ou autre, découlant de l'exécution ou de l'exécution envisagée du présent contrat, est limitée au montant facturé pour chaque transaction individuelle ; et
- 11.4.2 la société ne sera pas responsable envers l'acheteur des pertes ou dommages indirects ou consécutifs (qu'il s'agisse d'un manque à gagner, d'une perte d'activité, d'un épuisement de la clientèle ou autre), des coûts, des dépenses ou d'autres demandes de dédommagement consécutif (quelle qu'en soit la cause) qui découlent du contrat ou qui y sont liés.
- 12 LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**
- 12.1 La propriété et tout droit d'auteur ou autre droit de propriété intellectuelle dans :
- 12.1.1 tout matériel de l'acheteur appartient à l'acheteur ;
- 12.1.2 tout matériel de la société appartient, sauf accord écrit contraire entre l'acheteur et la société, à la société, sous réserve uniquement d'une licence en faveur de l'acheteur lui permettant d'utiliser le matériel de la société aux fins de la réception des marchandises.



13 AFFECTION

- 13.1 L'acheteur n'a pas le droit de céder tout ou partie du contrat sans l'accord écrit préalable de la société.
- 13.2 La société peut céder tout ou partie du contrat à toute personne, entreprise ou société.

14 FORCE MAJEURE

La Société se réserve le droit de reporter la date de livraison, d'annuler le contrat ou de réduire le volume des marchandises commandées par l'acheteur (sans responsabilité envers l'acheteur) si elle est empêchée ou retardée dans l'exercice de ses activités en raison de circonstances échappant au contrôle raisonnable de la Société, y compris, sans s'y limiter, les cas de force majeure, les actions gouvernementales, la guerre ou les urgences nationales, les émeutes, les troubles civils, les incendies, les explosions, les inondations, épidémie, lock-out, grève ou autre conflit du travail (qu'il concerne ou non la main-d'œuvre de l'une ou l'autre partie), ou restrictions ou retards affectant les transporteurs ou incapacité ou retard dans l'approvisionnement en matériaux adéquats ou appropriés. Toutefois, si l'événement en question se poursuit pendant une période continue de plus de [180] jours, l'acheteur a le droit de notifier par écrit [au moins 3] jours] à la société sa décision de résilier le contrat.

15 GÉNÉRALITÉS

- 15.1 Chaque droit ou recours de la Société en vertu du contrat est sans préjudice de tout autre droit ou recours de la Société, que ce soit en vertu du contrat ou non.
- 15.2 Si une disposition du contrat est jugée totalement ou partiellement illégale, invalide, nulle, annulable, inapplicable ou déraisonnable par une cour, un tribunal ou un organe administratif de la juridiction compétente, elle sera, dans la mesure de cette illégalité, invalidité, nullité, inapplicabilité, inapplicabilité ou déraisonnable, considérée comme divisible et les autres dispositions du contrat et le reste de cette disposition resteront pleinement en vigueur et applicables.
- 15.3 Le fait que la Société n'applique pas ou n'applique pas partiellement une disposition du contrat ne sera pas interprété comme une renonciation à l'un quelconque de ses droits en vertu du contrat.
- 15.4 Toute renonciation par la Société à une violation ou à un manquement à une disposition du contrat par l'acheteur ne sera pas considérée comme une renonciation à une violation ou à un manquement ultérieur et n'affectera en rien les autres conditions du contrat.
- 15.5 Les parties au présent contrat n'ont pas l'intention de faire en sorte qu'une quelconque condition du présent contrat soit applicable en vertu de la loi de 1999 sur les contrats (droits des tiers) par une personne qui n'est pas partie au contrat.
- 15.6 La formation, l'existence, la construction, l'exécution, la validité et tous les aspects du contrat sont régis par le droit anglais et les parties se soumettent à la compétence exclusive des tribunaux anglais.

16 COMMUNICATIONS

- 16.1 Toutes les communications entre les parties concernant le présent contrat doivent être faites par écrit et remises en mains propres ou envoyées par courrier prépayé de première classe ou par télécopie :
 - 16.1.1 (en cas de communication à la société) à son siège social ou à toute autre adresse modifiée notifiée à l'acheteur par la société ; ou
 - 16.1.2 (dans le cas des communications à l'acheteur) au siège social du destinataire (s'il s'agit d'une société) ou (dans tout autre cas) à toute adresse de l'acheteur indiquée dans tout document faisant partie du présent contrat ou à toute autre adresse notifiée à la société par l'acheteur.
- 16.2 Les communications sont réputées avoir été reçues :
 - 16.2.1 s'il est envoyé par courrier prépayé de première classe, 2 jours (à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés au Royaume-Uni) après l'envoi (à l'exclusion du jour de l'envoi) ;
 - 16.2.2 en cas de remise en main propre, le jour de la remise ;
 - 16.2.3 si elles sont envoyées par télécopie un jour ouvrable avant 16 heures, au moment de la transmission et, sinon, le jour ouvrable suivant. Les communications adressées à la Société doivent être marquées à l'attention de l'agent d'achat désigné pour l'acheteur.

17 EXPORTATION

- 17.1 Dans les présentes conditions, on entend par "Incoterms" les règles internationales pour l'interprétation des termes commerciaux de la Chambre de commerce internationale en vigueur à la date de conclusion du contrat. Sauf si le contexte s'y oppose, tout terme ou expression qui est défini ou auquel les dispositions des Incoterms donnent une signification particulière a la même signification dans les présentes conditions, mais en cas de conflit entre les dispositions des Incoterms et les présentes conditions, ces dernières prévalent.
- 17.2 Lorsque les marchandises sont fournies pour être exportées du Royaume-Uni, les dispositions de la présente condition 17 s'appliquent (sous réserve de conditions spéciales convenues par écrit entre l'acheteur et la société) nonobstant toute autre disposition des présentes conditions.
- 17.3 L'acheteur est responsable du respect de toute législation ou réglementation régissant l'importation des marchandises dans le pays de destination et du paiement de tout droit de douane.
- 17.4 Sauf accord écrit contraire entre l'acheteur et la société, les marchandises sont livrées fob au port d'embarquement aérien ou maritime et la société n'est pas tenue de donner un avis en vertu de l'article 32(3) de la loi sur la vente de marchandises de 1979 (Sale of Goods Act 1979).
- 17.5 Il incombe à l'acheteur de prendre les dispositions nécessaires pour tester et inspecter les marchandises dans les locaux de la société avant l'expédition. La société n'est pas responsable de toute réclamation concernant un défaut des marchandises qui serait apparent lors de l'inspection et qui est effectuée après l'expédition, ou concernant tout dommage survenu pendant le transport.



INTRODUCTION

La qualité et la fiabilité des composants assemblés sur une machine Baileigh Industrial garantissent un fonctionnement presque parfait, sans problèmes, même dans les conditions de travail les plus exigeantes. Toutefois, si une situation se présente, consultez d'abord le manuel. Si vous ne trouvez pas de solution, contactez le distributeur auprès duquel vous avez acheté notre produit. Assurez-vous d'avoir le numéro de série et l'année de production de la machine (inscrits sur la plaque signalétique). Pour les pièces de rechange, reportez-vous aux numéros d'assemblage figurant sur les dessins de la liste des pièces.

Notre personnel technique fera de son mieux pour vous aider à remettre votre machine en état de marche.

Dans ce manuel, vous trouverez (le cas échéant)

- Procédures de sécurité
- Directives d'installation correctes
- Description des parties fonctionnelles de la machine
- Graphiques de capacité
- Instructions d'installation et de démarrage
- Fonctionnement de la machine
- Maintenance programmée
- Listes de pièces

NOTES GÉNÉRALES

Après avoir reçu votre équipement, retirez le conteneur de protection. Procédez à une inspection visuelle complète et, si vous constatez des dommages, **photographiez-les pour les réclamations d'assurance** et contactez immédiatement votre transporteur pour demander une inspection. Contactez également Baileigh Industrial et informez-les de cet événement inattendu. Suspendez temporairement l'installation.

Prenez les précautions nécessaires lors du chargement/déchargement ou du déplacement de la machine afin d'éviter toute blessure.

Votre machine est conçue et fabriquée pour fonctionner en douceur et efficacement. Le respect des instructions d'entretien permet de s'en assurer. Essayez d'utiliser des pièces de rechange d'origine, dans la mesure du possible, et surtout, **ne surchargez pas** la machine et n'y apportez **pas** de modifications non autorisées.



Note : Ce symbole renvoie à des informations utiles dans le manuel.



IMPORTANT

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CE MANUEL D'UTILISATION

Il contient des informations importantes sur la sécurité, des instructions et les procédures d'utilisation nécessaires. Le respect permanent de ces procédures contribuera à augmenter votre production et à prolonger la durée de vie de l'équipement.



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

APPRENDRE À RECONNAÎTRE LES INFORMATIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Il s'agit du symbole d'alerte à la sécurité. Lorsque vous voyez ce symbole sur votre machine ou dans ce manuel, **ATTENTION AUX RISQUES DE BLESSURES !**

Respectez les précautions recommandées et les pratiques d'utilisation sûres.

COMPRENDRE LES MOTS INDICATEURS

Un mot de signalisation - **DANGER**, **AVERTISSEMENT** ou **ATTENTION** - est utilisé avec le symbole d'alerte à la sécurité. **DANGER** identifie un risque ou une pratique dangereuse qui entraînera **des blessures graves ou la mort.**

Les panneaux de sécurité comportant les mots **DANGER** ou **AVERTISSEMENT** sont généralement placés à proximité de dangers spécifiques.

Les précautions générales sont indiquées sur les panneaux de sécurité **ATTENTION**. La mention **ATTENTION** attire également l'attention sur les messages de sécurité contenus dans ce manuel.



DANGER



WARNING



CAUTION



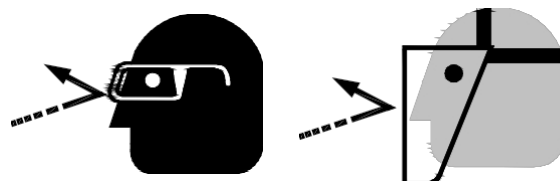
CONSERVER CES INSTRUCTIONS.

Il faut s'y référer souvent et s'en servir pour instruire les autres.



PROTÉGER LES YEUX

Portez des lunettes de sécurité ou une protection oculaire appropriée lorsque vous travaillez sur ou autour des machines.



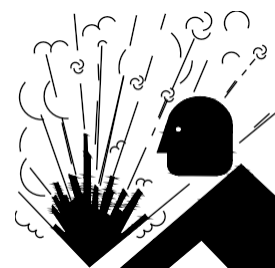
PROTÉGER CONTRE LE BRUIT

Une exposition prolongée à des bruits forts peut entraîner une déficience ou une perte de l'audition. Portez des dispositifs de protection auditive appropriés, tels que des cache-oreilles ou des bouchons d'oreille, pour vous protéger contre les bruits désagréables ou inconfortables.



DÉFAILLANCE D'UN FLEXIBLE HYDRAULIQUE

Faites preuve de **prudence** à proximité des tuyaux hydrauliques en cas de défaillance d'un tuyau ou d'un raccord.



ATTENTION AU RISQUE D'ÉCRASEMENT

Ne placez **JAMAIS** vos mains, vos doigts ou toute autre partie de votre corps dans la zone de la matrice de cette machine. Gardez les mains et les doigts à l'écart du coulisseau et de l'outillage lorsque la machine est en marche.





PRÉCAUTIONS DE SÉCURITÉ



Le travail du métal peut être dangereux si l'on ne respecte pas les procédures d'exploitation sûres et appropriées. Comme pour toutes les machines, l'utilisation du produit comporte certains risques. L'utilisation de la machine avec respect et prudence réduira considérablement les risques de blessures. Toutefois, si les mesures de sécurité normales sont négligées ou ignorées, l'opérateur risque de se blesser.

Les équipements de sécurité tels que les protections, les dispositifs de retenue, les lunettes de sécurité, les masques anti-poussière et les protections auditives peuvent réduire les risques de blessures. Mais même la meilleure protection ne compensera pas un manque de jugement, une négligence ou un manque d'attention. **Faites toujours preuve de bon sens** et de **prudence** dans l'atelier. Si une procédure vous semble dangereuse, ne l'essayez pas.

N'OUBLIEZ PAS : Votre sécurité personnelle est votre responsabilité.



AVERTISSEMENT : LE NON-RESPECT DE CES REGLES PEUT ENTRAINER DES BLESSURES GRAVES

1. **Seul un personnel formé et qualifié peut utiliser cette machine.**
2. **Assurez-vous que les protections sont en place et en bon état de fonctionnement avant d'utiliser la machine.**
3. **Retirez tous les outils de réglage.** Avant d'utiliser la machine, assurez-vous que tous les outils de réglage ont été retirés.
4. **Gardez la zone de travail propre.** Les zones encombrées sont propices aux blessures.
5. **Surcharge de la machine.** En surchargeant la machine, vous risquez de vous blesser en faisant voler des pièces.
NE PAS dépasser les capacités spécifiées de la machine.
6. **Traitement des arêtes du matériau.** Il faut toujours chanfreiner et ébavurer toutes les arêtes vives.
7. **Ne forcez pas l'outil.** Votre machine effectuera un travail de meilleure qualité et plus sûr si elle est utilisée comme prévu. **NE PAS** utiliser des accessoires inappropriés pour tenter de dépasser la capacité nominale de la machine.
8. **Utilisez l'outil adéquat pour le travail.** N'essayez PAS de forcer un petit outil ou un accessoire à faire le travail d'un gros outil industriel. **NE PAS** utiliser un outil à des fins pour lesquelles il n'a pas été conçu.
9. **S'habiller de manière appropriée.** **NE PAS** porter de vêtements amples ni de bijoux, car ils peuvent être happés par les pièces mobiles des machines. Il est recommandé de porter des vêtements de protection et des chaussures à embout d'acier lors de l'utilisation de machines. Porter un couvre-chef restrictif pour contenir les cheveux longs.
10. **Utiliser des protections pour les yeux et les oreilles.** Portez toujours des lunettes de protection contre les chocs approuvées par l'ISO. Portez un écran facial complet si vous produisez des limailles métalliques.



11. **Ne pas se mettre en porte-à-faux.** Maintenir une bonne assise et un bon équilibre à tout moment. **NE PAS** passer la main par-dessus ou en travers d'une machine en marche.
12. **Restez vigilant.** Regardez ce que vous faites et faites preuve de bon sens. **N'utilisez PAS** d'outil ou de machine lorsque vous êtes fatigué.
13. **Vérifier que les pièces ne sont pas endommagées.** Avant d'utiliser un outil ou une machine, vérifiez soigneusement toute pièce qui semble endommagée. Vérifiez l'alignement et le grippage des pièces mobiles qui pourraient affecter le bon fonctionnement de la machine.
14. **Observer les conditions de la zone de travail. NE PAS** utiliser de machines ou d'outils électriques dans des endroits humides ou mouillés. Ne pas exposer à la pluie. Maintenir la zone de travail bien éclairée. **NE PAS** utiliser d'outils électriques en présence de gaz ou de liquides inflammables.
15. **Tenir les enfants à l'écart.** Les enfants ne doivent jamais être autorisés à pénétrer dans la zone de travail. **Ne** les laissez **pas** manipuler des machines, des outils ou des rallonges électriques.
16. **Stocker le matériel inutilisé.** Lorsqu'ils ne sont pas utilisés, les outils doivent être stockés dans un endroit sec pour éviter la rouille. Mettez toujours les outils sous clé et gardez-les hors de portée des enfants.
17. **N'utilisez PAS la machine si vous êtes sous l'influence de l'alcool ou de drogues.** Lisez les étiquettes d'avertissement sur les ordonnances. En cas de doute, **NE PAS** utiliser la machine.
18. **NE PAS** contourner ou neutraliser les systèmes de verrouillage de sécurité.
19. Maintenir les visiteurs à une distance sûre de la zone de travail.



ATTENTION : Ne jamais connecter à une source d'air capable de dépasser 120 PSI. Une suppression de l'outil peut provoquer un éclatement, une rupture ou des blessures graves.



ÉTIQUETTES DE SÉCURITÉ DES MACHINES



PRESSE D'ATELIER
PNEUMATIQUE DE 20 TONNES

ATTENTION

CAPACITÉ 20 TOP
NE JAMAIS DÉPASSER CETTE CAPACITÉ
NOMINALE



WARNING

- Wear ANSI approved impact resistant safety glasses, full face impact resistant safety glasses or safety goggles when operating the press.
- Inspect the press before each use. DO NOT use if bent, broken, cracked, leaking or otherwise damaged. Any suspect parts are noted or it has been subjected to a shock load.
- Check to ensure that all applicable bolts and nuts are firmly tightened.
- Ensure that workpiece is center loaded and secure.
- Keep hands and feet away from bed area when applying load to the workpiece.
- DO NOT use the shop press to compress spring or any other item that could disengage and cause a potential hazard.
- DO NOT make any modifications to the press.
- Keep children and unauthorized persons away from the work area.
- Failure to heed these instructions may result in property damage and / or serious personal injury.





SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Capacité maximale	20 tonnes (18 tonnes)
Pression du système hydraulique	10060psi (69,36MPa)
Cylindre mobile	Oui
Largeur de travail	19,25" (489 mm)
Course du cylindre	7.5" (190mm)
Diamètre du cylindre	3" (76,2 mm)
Diamètre de la tige de piston	1-1/2" (38mm)
Diamètre de la tête du piston	2" (50,8 mm)
Plage de travail	2.125" ~ 41.1" (54 ~ 1044mm)
Puissance requise	Pneumatique/Manuel
Raccord d'air	¼"NPT
Pression atmosphérique	107 ~ 124psi (.75 ~ .85MPa)
Poids d'expédition	319 lbs (145kgs)
Dimensions d'expédition	66" x 29" x 12" (1677 x 737 x 305mm)

L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Notre service d'assistance technique est joignable au **00 33 1 69 11 37 37**. Le service d'assistance technique traite les questions relatives à la configuration des machines, aux schémas, aux problèmes de garantie et aux besoins en pièces détachées.

Pour les besoins d'applications spécifiques ou les achats futurs de machines, contactez le service des ventes à l'adresse suivante

00 33 1 69 11 37 37 ou contact@toolfrance.com



Note : Les photos et illustrations utilisées dans ce manuel sont uniquement représentatives et peuvent ne pas représenter la couleur, l'étiquetage ou les accessoires réels et peuvent être destinées à illustrer la technique uniquement.



Note : Les spécifications et dimensions présentées ici peuvent être modifiées sans préavis en raison de l'amélioration de nos produits.



DÉBALLAGE ET VÉRIFICATION DU CONTENU

Votre machine Baileigh est expédiée complète dans une caisse. Séparez toutes les pièces du matériel d'emballage et vérifiez soigneusement chaque élément. Assurez-vous que tous les éléments sont présents avant de jeter le matériel d'emballage.

⚠ AVERTISSEMENT : RISQUE DE SUFFOCATION ! Jetez immédiatement les sacs en plastique et les matériaux d'emballage afin d'éviter tout risque d'étouffement ou de suffocation pour les enfants et les animaux.
S'il manque des pièces, ne branchez pas le câble d'alimentation et n'allumez pas l'interrupteur avant d'avoir obtenu les pièces manquantes et de les avoir installées correctement.

Nettoyage

Votre machine peut être livrée avec une couche d'huile cireuse anti-rouille et de la graisse sur les surfaces métalliques exposées non peintes. Pour enlever cette couche protectrice, utilisez un dégraissant ou un nettoyant à base de solvant. Pour un nettoyage plus approfondi, certaines pièces devront parfois être démontées. **N'UTILISEZ PAS** d'acétone ou de nettoyant pour freins, car ils risquent d'endommager les surfaces peintes.

Suivez les instructions figurant sur l'étiquette du fabricant lorsque vous utilisez un produit de nettoyage, que qu'il soit. Après le nettoyage, essuyez les surfaces métalliques non peintes avec une légère couche d'huile ou de graisse de qualité pour les protéger.

⚠ AVERTISSEMENT : N'UTILISEZ PAS d'essence ou d'autres produits pétroliers pour nettoyer la machine. Ces produits ont un point d'éclair bas et peuvent exploser ou provoquer un incendie.

⚠ ATTENTION : Lors de l'utilisation de solvants de nettoyage, il convient de travailler dans un endroit bien ventilé.
De nombreux solvants de nettoyage sont toxiques s'ils sont inhalés.

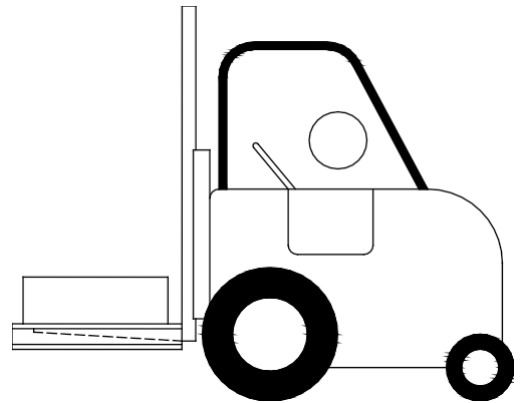


TRANSPORT ET LEVAGE



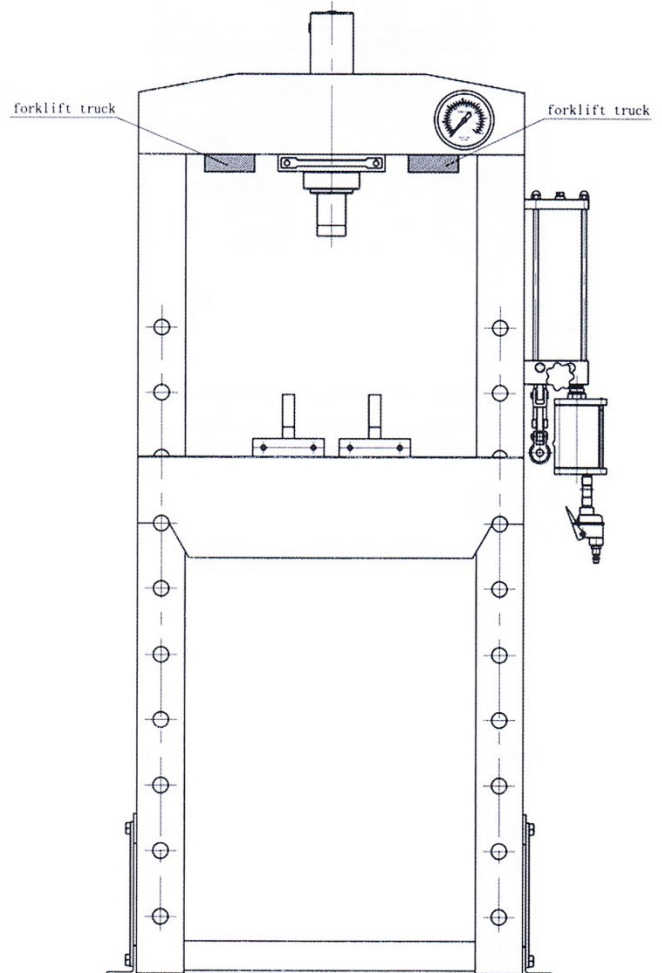
ATTENTION :

Les opérations de levage doivent être effectuées par des travailleurs qualifiés, tels qu'un conducteur de camion, un grutier, etc. Si une grue est utilisée pour soulever la machine, fixez la chaîne de levage avec précaution, en veillant à ce que la machine soit bien équilibrée. Choisissez un endroit où la machine sera à l'abri des vibrations et de la poussière provenant d'autres machines. Gardez à l'esprit qu'il est important de disposer d'une grande zone de dégagement autour de la machine pour garantir des conditions de travail sûres et efficaces.



Respectez les consignes suivantes lorsque vous soulevez des objets :

- Le chariot élévateur doit pouvoir soulever au moins 1,5 à 2 fois le poids brut de la machine.
- Veillez à ce que la machine soit équilibrée. Pendant le transport, évitez les mouvements brusques ou saccadés et maintenez une zone de sécurité autour de la zone de transport.
- Utilisez un chariot élévateur ayant une capacité de levage suffisante et des fourches suffisamment longues pour atteindre toute la largeur de la machine.
- Retirez les boulons de fixation de la machine à la palette.
- En approchant la machine par le côté, soulevez-la sur le châssis en veillant à ce qu'il n'y ait pas de câbles ou de tuyaux dans la zone des fourches.
- Placez la machine dans la position souhaitée et abaissez-la doucement sur le sol.
- Mettez la machine à niveau de manière à ce que tous les pieds de support supportent le poids de la machine et qu'il n'y ait pas de balancement.





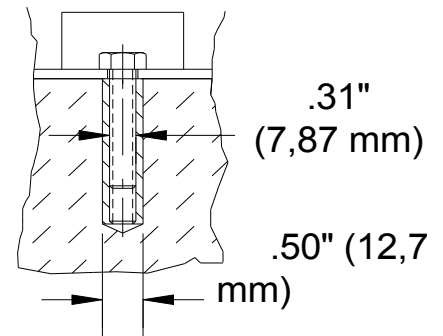
INSTALLATION IMPORTANT :

Tenez compte des éléments suivants lors de la recherche d'un emplacement approprié pour la machine :

- Poids total de la machine.
- Poids du matériau traité.
- Dimensions des matériaux à traiter par la machine.
- Espace nécessaire pour des supports auxiliaires, des tables de travail ou d'autres machines.
- Dégagement par rapport aux murs et autres obstacles.
- Maintenir une zone de travail adéquate autour de la machine pour des raisons de sécurité.
- Veillez à ce que la zone de travail soit bien éclairée.
- Veillez à ce que le sol soit exempt d'huile et à ce qu'il ne soit pas glissant.
- Enlevez régulièrement les déchets et les rebuts et veillez à ce que la zone de travail ne soit pas encombrée d'objets gênants.
- Si de grandes longueurs de matériau doivent être introduites dans la machine, assurez-vous qu'elles ne débordent pas dans les allées.
- **NIVELLEMENT** : La machine doit être placée sur un sol plat et en béton. Les dispositions nécessaires à sa fixation doivent être prises avant la mise en place de la machine. La précision de toute machine dépend de son positionnement précis sur la surface de montage.
- **SOL** : Cet outil distribue une grande quantité de poids sur une petite surface. Assurez-vous que le sol est capable de supporter le poids de la machine, des pièces à usiner et de l'opérateur. Le sol doit également être plat. Si l'appareil oscille ou se balance une fois en place, veillez à l'éliminer à l'aide de cales.
- **LES DÉGAGEMENTS DE TRAVAIL** : Tenez compte de la taille du matériau à traiter. Veillez à prévoir suffisamment d'espace pour que vous puissiez utiliser la machine librement.

Ancrage de la machine

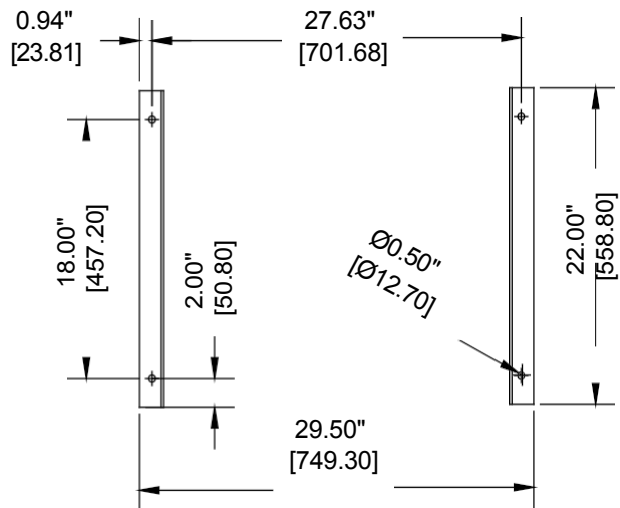
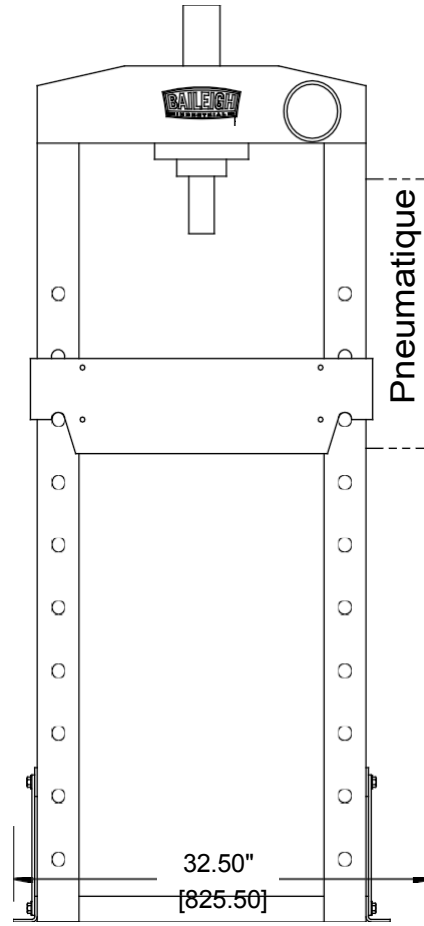
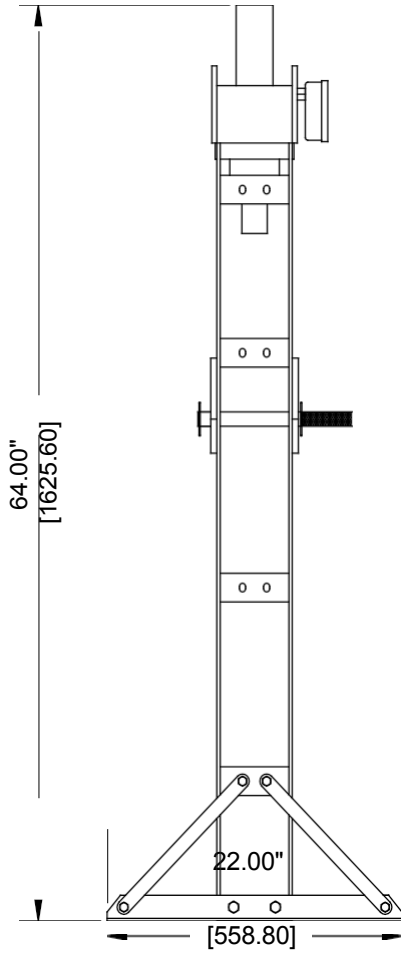
- Une fois la machine positionnée, ancrez-la au sol, comme indiqué sur le schéma, à l'aide de boulons et de chevilles à expansion ou de tiges d'ancrage enfoncées qui se connectent à travers les trous de la base du support.



⚠ AVERTISSEMENT : Avant d'utiliser la presse, assurez-vous qu'elle est fermement ancrée au sol. Si elle bascule sur vous, vous risquez de vous blesser gravement, voire mortellement.

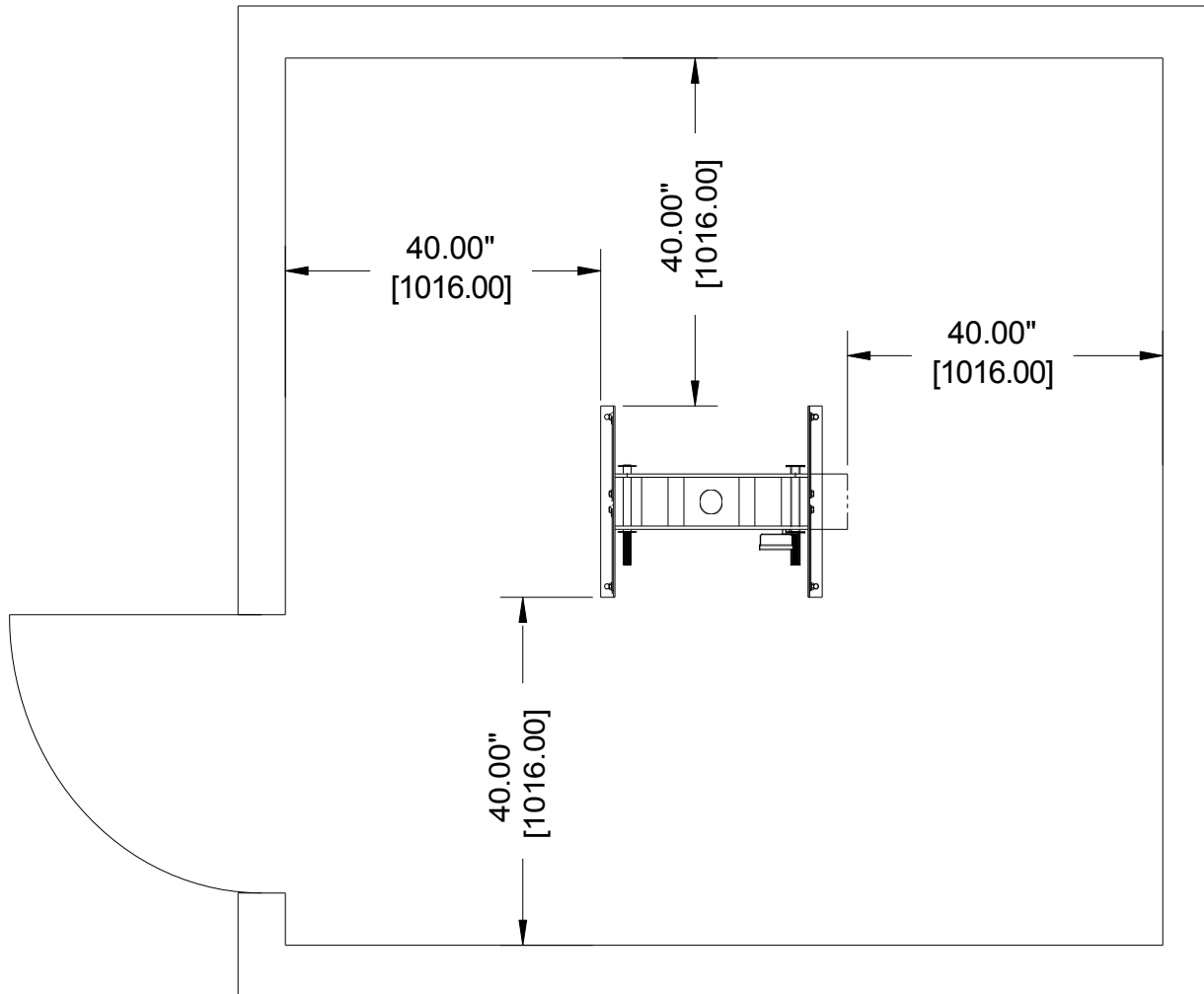


DIMENSIONS



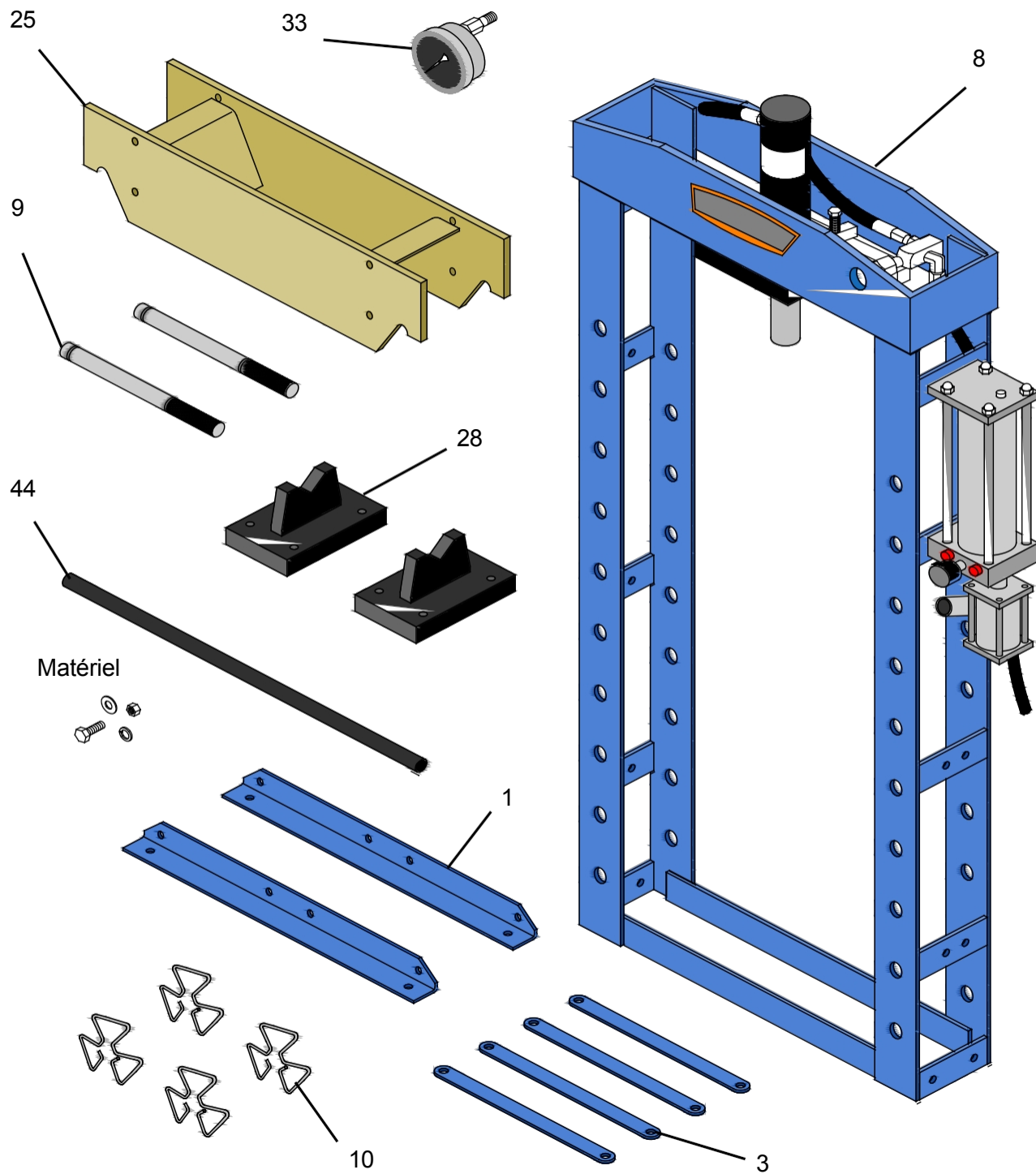


Prévoir un espace suffisant pour l'équipement dans un environnement propre, ininflammable, non corrosif et exempt de poussière.





APPRENDRE À CONNAÎTRE VOTRE MACHINE





Objet	Description	
1	Angles de base	2
2	Boulon hexagonal M10 x 25mm	8
3	Supports d'orthèse	4
4	Rondelle plate M10	12
5	Rondelle d'arrêt M10	8
6	Ecrou hexagonal M10	8
7	Boulon hexagonal M12 x 30mm	4
8	Châssis principal avec hydraulique	1
9	Goupille de cadre de lit	2
10	Circlip	4
25	Cadre de lit	1
28	Bloc de talons	2
29	Rondelle plate M12	4
30	Ecrou hexagonal M12	4
33	Manomètre	1
34	Rondelle d'arrêt M12	4
44	Poignée	1

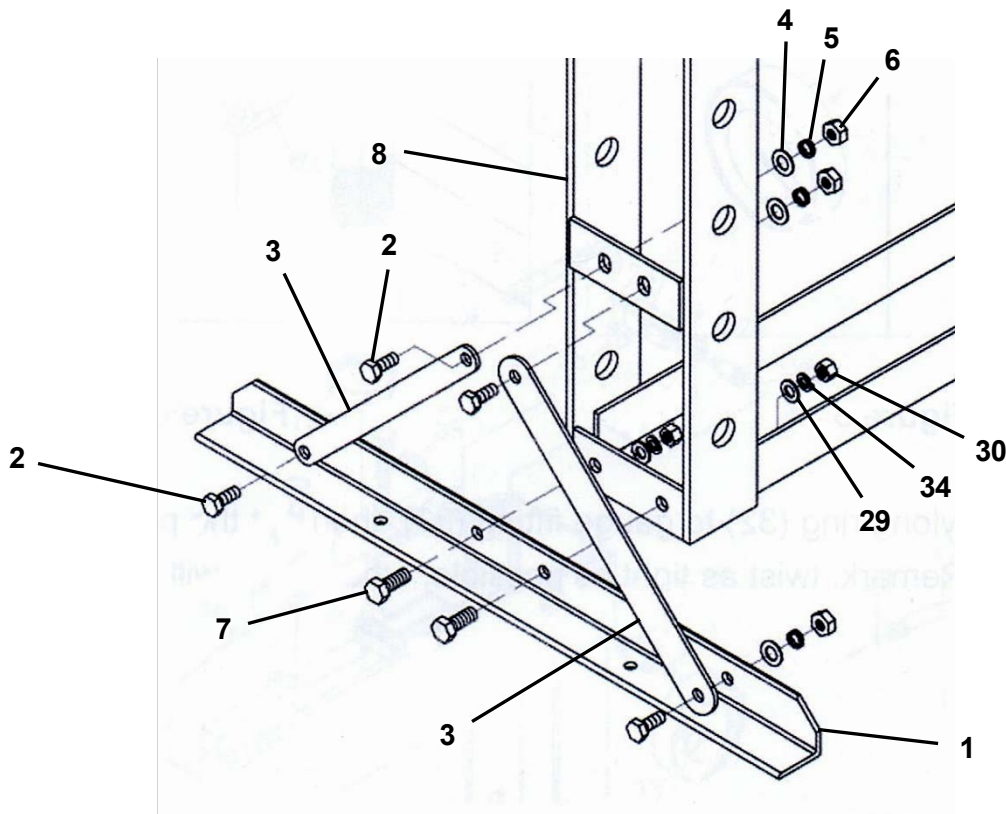


ASSEMBLAGE

Structure de support de montage

Lorsque la base (8) est couchée sur le côté, faites glisser le cadre de lit (25) depuis le bas de la base. Cela permet un meilleur accès lors de la fixation de la structure de support.

1. Fixez l'angle de la section de base (1) à la base (8) à l'aide de deux boulons hexagonaux M12 x 30 mm (7), de rondelles plates (29), de rondelles de blocage (34) et d'écrous (30). Ajoutez les deux supports (3) avec quatre boulons hexagonaux M10 x 25 mm (2), des rondelles plates (4), des rondelles de blocage (5) et des écrous (6). Répétez l'opération pour le côté opposé de la base. (Serrez bien tous les écrous et les boulons).

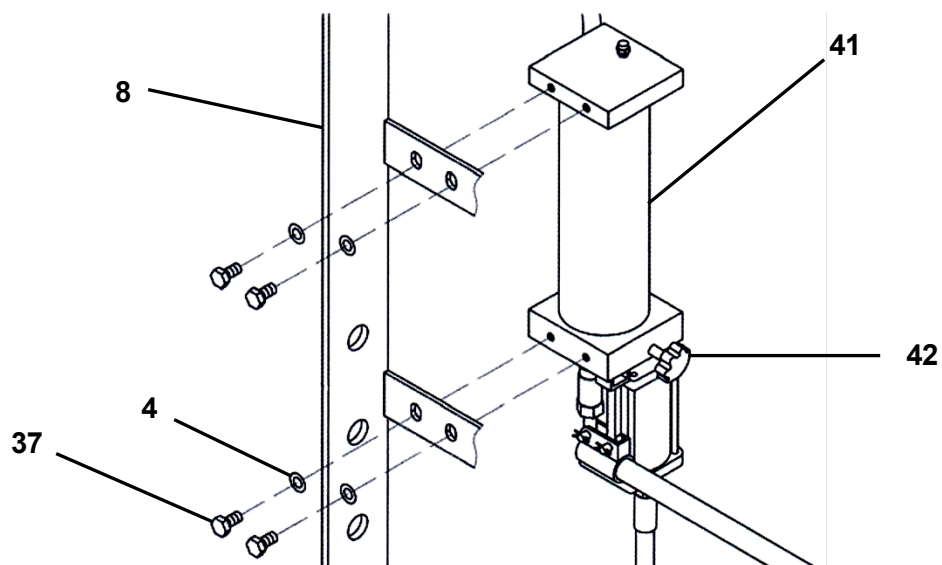


2. Faites glisser le cadre du lit (25) jusqu'au bas de la base avant de relever la presse. À l'aide d'un équipement de levage approprié, soulevez la presse en toute sécurité jusqu'à ce qu'elle soit en position verticale. Assurez-vous que l'ensemble du cylindre pneumatique est soutenu et qu'il n'est pas suspendu par les tuyaux, ce qui pourrait les endommager.



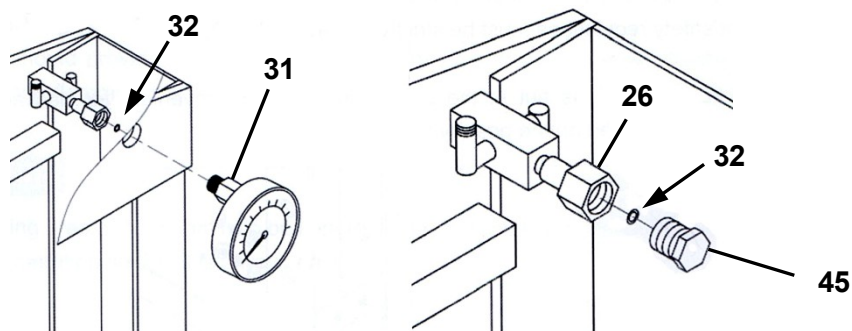
Suspension de l'assemblage du cylindre

- Déplacez l'ensemble du cylindre (41) vers l'extérieur du cadre de base (8) comme indiqué sur la (fig. 6) et fixez-le aux éléments du cadre à l'aide de quatre boulons hexagonaux M10 x 25 mm (37) et de rondelles plates (4). Serrer fermement.



Fixation du manomètre

- Tourner la vanne (42) dans le sens inverse des aiguilles d'une montre (ccw) pour relâcher toute pression dans le système. Retirer le bouchon (45) et le joint torique (32). Appliquer un produit d'étanchéité pour filetage sur le raccord (31) du manomètre. Remettre en place le joint torique (32) et visser l'écrou-raccord (26) sur le raccord du manomètre (31). Serrer et vérifier l'absence de fuite.





CONFIGURATION ET AJUSTEMENTS

Avant l'opération

1. Fixez solidement cette presse hydraulique sur un sol en béton plat.
2. Veillez à ce que l'éclairage soit suffisant et à ce qu'il y ait un espace libre de 40" (1 016 mm) autour de la machine.
3. Avant la première utilisation, versez une cuillère à café de lubrifiant pour outils pneumatiques de bonne qualité dans l'entrée d'alimentation en air de la valve de commande de levage. Branchez une conduite d'air de 120 psi (.83Mpa) sur la valve de contrôle et appuyez sur la poignée pendant 3 secondes pour répartir uniformément le lubrifiant.
4. Pour purger l'air du système manuel, ouvrez la soupape de décharge (42) en la tournant de quelques tours dans le sens inverse des aiguilles d'une montre (ccw). Pompez la poignée manuelle à plusieurs reprises pour éliminer l'air présent dans le système. Tournez la soupape de décharge (42) dans le sens des aiguilles d'une montre (cw) pour la fermer.
5. Pour purger l'air du système d'air comprimé, ouvrir la soupape de décharge (42) en la tournant de quelques tours dans le sens inverse des aiguilles d'une montre (ccw). Branchez votre conduite d'air sur le raccord (46) de la soupape de contrôle de l'élévation. Appuyez sur la poignée de la valve et laissez la pompe fonctionner plusieurs fois pour éliminer l'air présent dans le système. Tournez la soupape de décharge (42) dans le sens des aiguilles d'une montre (cw) pour la fermer.



Réglage de la glissière du coulisseau

Pour déplacer le coulisseau latéralement :

1. Desserrer les quatre boulons hexagonaux à ressort.
2. Faites glisser l'assemblage vers un nouvel emplacement.
3. Resserrer les boulons hexagonaux à ressort suffisamment pour fixer le coulisseau.





LA PLANIFICATION PRÉALABLE DE L'OPÉRATION

Il s'agit d'une discussion générale sur l'utilisation de la presse et non d'une procédure exacte étape par étape. L'objectif est de créer un vaste processus de réflexion à prendre en compte avant d'utiliser la presse, afin d'inciter l'opérateur à envisager le plus grand nombre possible de scénarios susceptibles de provoquer des blessures ou des dommages matériels. L'opérateur doit ensuite prendre toutes les mesures auxquelles il peut penser pour prévenir ces scénarios ou s'en protéger

La liste suivante énumère certaines des procédures les plus courantes que l'opérateur doit prendre en considération et appliquer. L'application spécifique exigera de l'opérateur qu'il aborde tous les points qui ne sont pas couverts ici.

1. Prévoir un conteneur ou un rembourrage sous la presse pour protéger la pièce en cas de chute.
2. Positionne les plaques de talon pour soutenir la pièce à travailler et aligne la broche de presse ou l'outillage sur la pièce à presser.
3. Préchargez la pièce avant de procéder à l'opération de pressage complète.
4. Examinez la configuration sous différents angles et vérifiez que le coulisseau reste aligné et centré par rapport à la pièce à usiner et au lit.
5. Relâche la pression hydraulique et permet au vérin de revenir en position rétractée.



AVERTISSEMENT : Le fait de ne pas centrer la pièce sur les blocs et le coulisseau sur la pièce peut entraîner des blessures graves.

Ne jamais comprimer de ressorts ou d'objets qui, une fois comprimés, pourraient se briser ou exploser hors de la presse et provoquer des blessures graves.

Considérations sur les pièces à usiner

Avant d'utiliser cette presse hydraulique, vous devez inspecter la pièce à usiner. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive, mais plutôt d'une liste de problèmes courants. C'est à vous qu'il incombe d'examiner tout autre élément spécial nécessaire pour préparer votre pièce à l'utilisation de la presse. Si vous ne tenez pas compte des points ci-dessous, vous risquez d'endommager, de gripper ou de casser les logements. Ignorer l'un des points énumérés peut entraîner l'éjection d'une pièce ou d'un outil hors de la presse, ce qui peut provoquer des blessures graves, voire mortelles.

- **Résistance du matériau** : Assurez-vous que le matériau de la pièce est conçu pour résister à la force que la presse va appliquer.
- **Propreté du matériau** : Veillez à ce que la pièce soit propre et que toutes les bavures, les gravillons, la rouille ou les dommages soient éliminés de la trajectoire de pressage. Un léger huilage des composants peut empêcher le grippage ou le grippage.



- **Trajectoire et séquence de pressage** : Assurez-vous que la direction du composant à presser ou à enlever est correcte et que la taille correcte de la douille ou de la plaque d'arbre est utilisée pour le support.
- **Attaches et dispositifs de retenue** : Assurez-vous que tous les anneaux, goupilles ou attaches de retenue ont été enlevés et qu'il n'y a pas de dispositifs de retenue secondaires cachés.
- **Objets cachés** : Certains composants contiennent une ou plusieurs pièces telles que des ressorts, des anneaux de retenue ou des entretoises. Assurez-vous que la pièce à démonter à l'aide de la presse est dotée d'un système d'encagement permettant d'attraper les objets cachés. Si la pièce glisse ou s'ouvre lorsque la bague de retenue est retirée et que la pression hydraulique est relâchée.
- **Ajustements spéciaux** : Assurez-vous que les ajustements sont corrects avant de presser une pièce et que les pièces concernées ont été chauffées ou refroidies à la bonne température pour éviter le grippage et le grippage. Sachez que toutes les pièces n'ont pas été conçues pour être pressées. En cas de doute, consultez l'équipementier de la pièce sur laquelle vous travaillez.

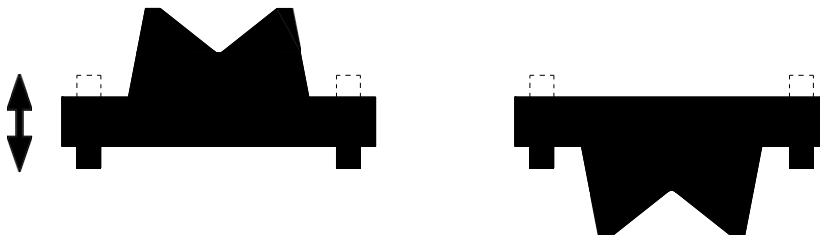


FONCTIONNEMENT

⚠ ATTENTION : Portez toujours une protection oculaire adéquate avec des écrans latéraux, des chaussures de sécurité et des gants en cuir pour vous protéger des bavures et des arêtes tranchantes.

⚠ IMPORTANT : *NE JAMAIS* soulever ou abaisser le plateau avec des outils, des matériaux ou la pression du vérin sur le plateau. Cela endommagerait la machine et annulerait la garantie.

1. Sélectionnez un ensemble de trous à l'endroit où vous souhaitez positionner le cadre de lit.
2. Demandez à un assistant de soulever le cadre jusqu'à un point légèrement plus élevé que les trous afin que les deux goupilles du cadre de lit (9) puissent être insérées dans les trous.
3. Fixer les quatre attaches de fil (10) aux goupilles, puis abaisser le cadre de manière à ce qu'il repose bien sur les goupilles.
4. Placer les deux blocs de talon (28) sur le cadre. Elles peuvent être utilisées avec le côté plat vers le haut ou le côté bloc en V vers le haut. Poussez toujours les goupilles vers le bas.



 **Remarque :** les talonnettes doivent toujours être utilisées par paire et non individuellement.

Séquence d'opérations

1. Insérer la pièce dans les blocs en V ou sur les blocs plats.
2. Fermer la soupape de décharge (42) en la tournant dans le sens des aiguilles d'une montre (cw) jusqu'à ce qu'elle soit fermée.
3. Connecter la vanne d'air rapide (46) à une source d'air de 120 psi (.83 MPa).
4. Appuyer sur le levier de la valve d'air (46) pour faire fonctionner la pompe jusqu'à ce que la selle dentelée (11) s'approche de la pièce, puis fermer la valve. (Si une source d'air n'est pas disponible, pompez la poignée (44) jusqu'à ce que la selle dentelée s'approche de la pièce).
5. Aligner la pièce sur le coulisseau pour assurer un chargement central.



AVERTISSEMENT : Le fait de ne pas centrer la pièce sur les blocs et le coulisseau sur la pièce peut entraîner des blessures graves.
Ne jamais comprimer de ressorts ou d'objets qui, une fois comprimés, pourraient se briser ou exploser hors de la presse et provoquer des blessures graves.

6. Appuyer sur le levier de la vanne d'air (46) ou pomper la poignée (44) pour appliquer une charge à la pièce. La pression appliquée est lue sur le manomètre (33).
7. Lorsque le travail est terminé, relâchez le levier de la valve d'air ou arrêtez de pomper sur la poignée.
8. Retirer lentement et soigneusement la charge de la pièce en tournant la soupape de décharge (42) dans le sens inverse des aiguilles d'une montre (ccw) par petits incréments jusqu'à ce que le vérin s'éloigne de la pièce.
9. Une fois le vérin complètement rétracté, retirez la pièce du cadre du lit.
10. Déconnecter la valve d'air (46) de la source d'air.

COMPRENDRE LE RETOUR ÉLASTIQUE

Le retour élastique, également connu sous le nom de reprise élastique, est le résultat du désir du métal de revenir à sa forme initiale après avoir subi une compression et un étirement. Une fois que la lame de cintrage est retirée du métal et que la charge est relâchée, la pièce se détend, forçant la partie pliée du métal à revenir légèrement à sa forme d'origine. La clé pour obtenir l'angle de pliage correct est de plier légèrement le métal et de le laisser revenir à l'angle désiré. Tous les métaux présentent une certaine élasticité.

SÉLECTION DES MATÉRIAUX



ATTENTION : Le client doit s'assurer que les matériaux traités par la machine ne sont PAS potentiellement dangereux pour l'opérateur ou le personnel travaillant à proximité.

Lors de la sélection des matériaux, gardez ces instructions à l'esprit :

- Le matériau doit être propre et sec. (sans huile)
- Le matériau doit avoir une surface lisse afin d'être facilement transformé.
- Les propriétés dimensionnelles du matériau doivent être cohérentes et ne pas dépasser les valeurs de capacité de la machine.
- La structure chimique du matériau doit être cohérente.
- Acheter si possible de l'acier certifié auprès du même fournisseur.



LUBRIFICATION ET ENTRETIEN



Remarque : un entretien adéquat peut augmenter la durée de vie de votre machine.

Entretien quotidien

- Contrôler quotidiennement les conditions dangereuses et y remédier immédiatement.
- Vérifiez que tous les écrous et les boulons sont correctement serrés.
- Lubrifier les points d'articulation des composants filetés et les dispositifs de glissement.
- Vérifier l'étanchéité des tuyaux et des raccords hydrauliques.
- Veillez à ce que la zone autour de la machine ne soit pas encombrée de débris.
- Nettoyez l'extérieur de la presse avec un chiffon propre, doux et sec.
- Lorsqu'elle n'est pas utilisée, la presse doit rester sèche et couverte. Gardez le coulisseau et le piston complètement rétractés pour éviter la rouille ou la corrosion.
- Si l'efficacité de la presse diminue, purgez l'air du système hydraulique. Voir Purge du système hydraulique.

NE PAS laisser de lubrifiant sur le lit du cadre ou les blocs de talon. Essuyer immédiatement.

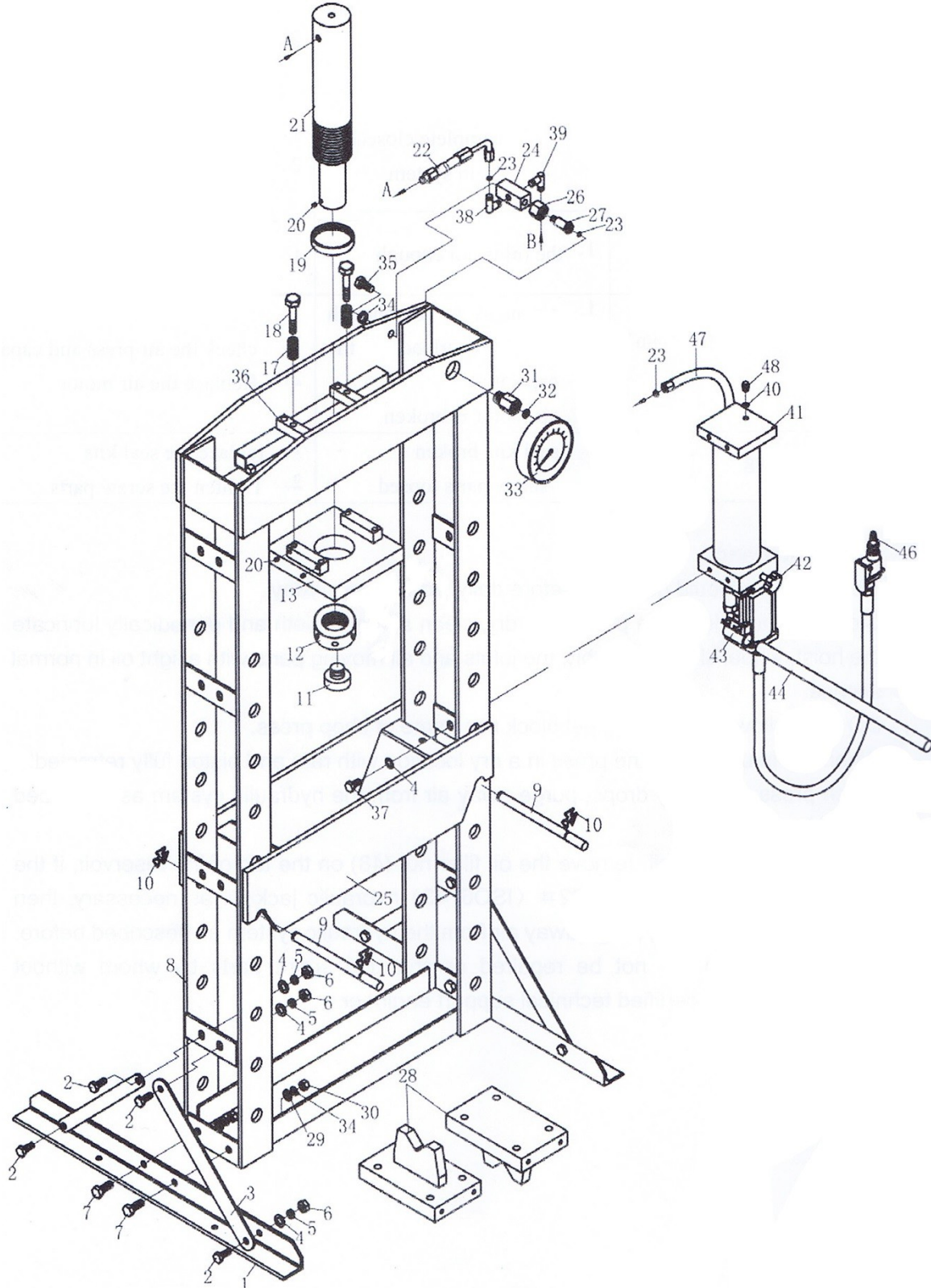
Contrôle de l'huile hydraulique

1. Retirer l'écrou de remplissage d'huile (48) sur le dessus du réservoir.
2. Si le niveau d'huile est bas, faites l'appoint avec de l'huile pour vérins hydrauliques 22 ISO6743 ou équivalente.
3. Remplacer l'écrou de remplissage d'huile (48).
4. Purger l'air du système hydraulique.





DIAGRAMME DES PIÈCES





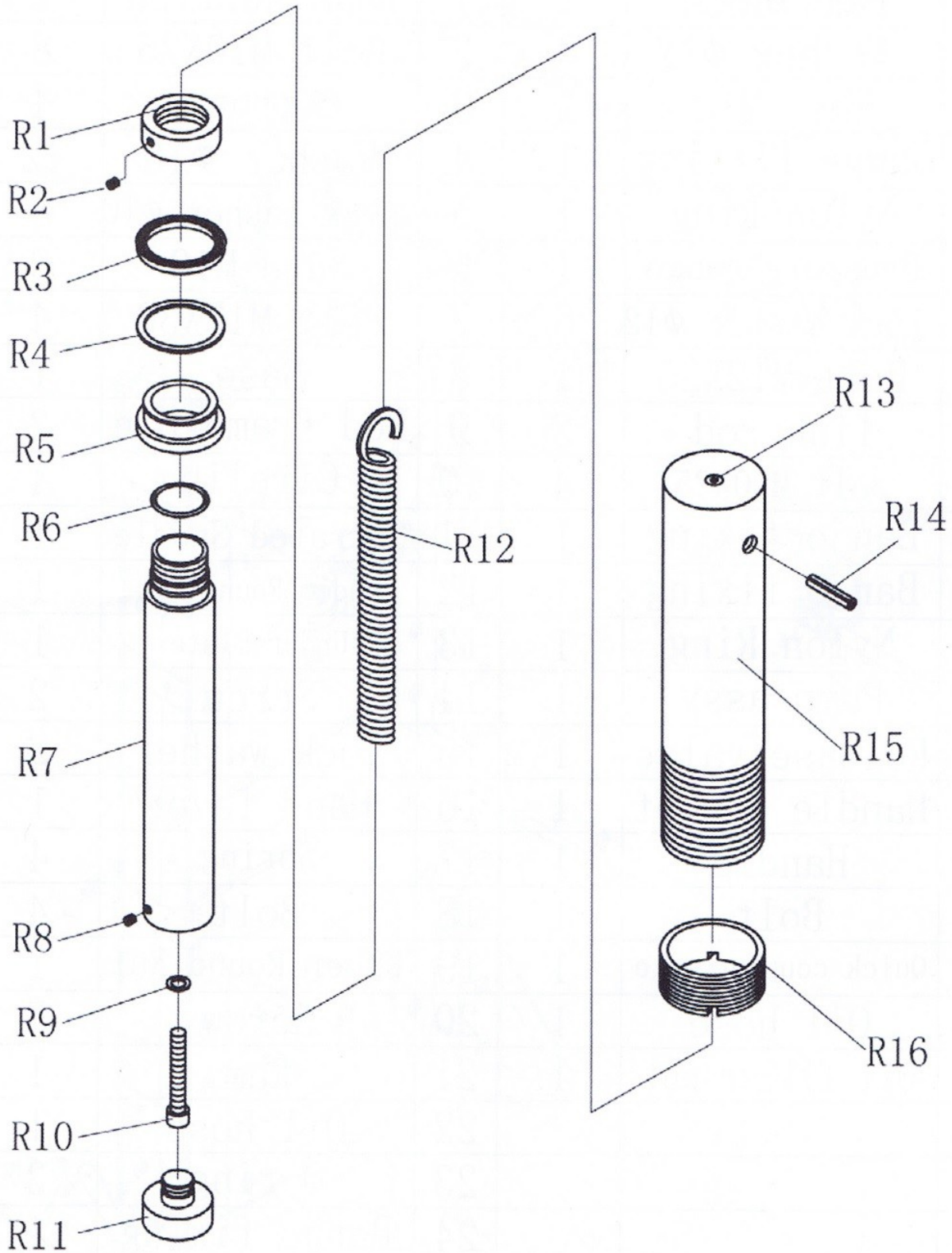
Liste des pièces

Objet	Description	Qté.
1	Section de base	2
2	Boulon hexagonal M10 x 25mm	8
3	Soutien	4
4	Rondelle plate 10mm	12
5	Rondelle d'arrêt 10mm	8
6	Écrou hexagonal M10	8
7	Boulon hexagonal M12 x 30mm	4
8	Base	1
9	Goupille de cadre de lit	2
10	Circlip	4
11	Selle dentelée	1
12	Écrou du cylindre	1
13	Plaque inférieure	1
17	Printemps	4
18	Boulon hexagonal M8	4
19	Anneau supérieur	1
20	Vis	5
21	Ram	1
22	Tuyau d'huile	1
23	Joint torique	3
24	Raccord Banjo	1
25	Cadre de lit	1
26	Écrou-union	1
27	Raccord Banjo	1
28	Bloc de talons	2
29	Rondelle plate 12mm	4
30	Écrou hexagonal M12	4
31	Raccord de jauge	4
32	Anneau en nylon	1
33	Manomètre	1
34	Rondelle d'arrêt 12mm	5
35	Boulon hexagonal M12 x 25mm	1
36	Barre de liaison	2



Objet	Description	Qté.
37	Boulon hexagonal M10 x 25mm	4
38	Raccord Banjo	1
39	Raccord Banjo	1
40	Anneau en nylon	1
41	Assemblage de la pompe	1
42	Soupape de décharge	1
43	Douille de la poignée	1
44	Poignée	1
45	Fiche	1
46	Raccord rapide mâle	1
47	Tuyau d'huile	1
48	Ecrou de remplissage d'huile	1

IDENTIFICATION DES PIÈCES - CYLINDRE PRINCIPAL



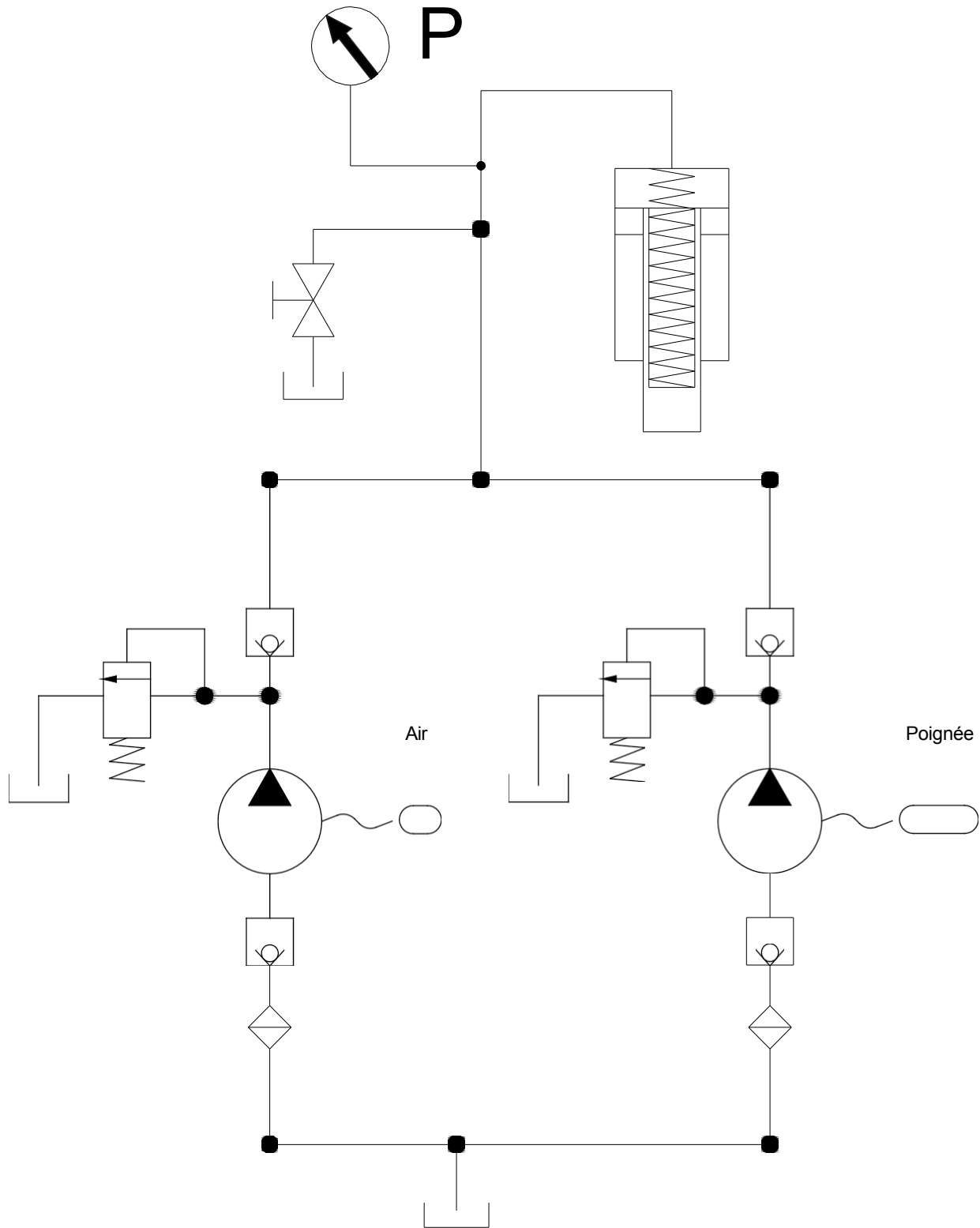


Liste des pièces - Cylindre principal

Objet	Description	Qté.
R1	Écrou	1
R2	Vis M6 x 6mm	1
R3	Bague d'étanchéité	1
R4	Anneau	1
R5	Douille	1
R6	Joint torique	1
R7	Ram	1
R8	Vis M6 x 10mm	1
R9	Rondelle d'étanchéité	1
R10	Boulon	1
R11	Selle dentelée	1
R12	Printemps	1
R13	Vis	1
R14	Épingle	1
R15	Cylindre	1
R16	Anneau pour le bélier	1



SCHÉMA HYDRAULIQUE





DÉPANNAGE

SYMPTOM	CAUSE(S) POSSIBLE(S)	ACTION CORRECTIVE
La pompe fonctionne mais le vérin ne bouge pas.	Le tuyau d'huile est desserré.	Serrer les raccords de tuyauterie.
	Le vérin fuit	Remplacer les joints d'huile.
Lorsque la soupape de décharge est ouverte, le bélier ne se réinitialise pas.	Le tuyau d'huile est desserré	Serrer les raccords de tuyauterie.
	Manque d'espace dans la pompe.	Ouvrir la soupape
	Le vérin est endommagé	d'échappement. Remettre le vérin en place.
Son du moteur pneumatique mais le vérin ne fonctionne pas.	La soupape de décharge n'est pas complètement fermée.	Vérifier et fermer la soupape de décharge.
	Air dans le système.	Purger le système
Ram ne peut pas terminer la course.	Pas assez d'huile hydraulique.	Ajouter suffisamment d'huile
Le moteur pneumatique ne fonctionne pas.	Pression d'air insuffisante ou dépassement de la capacité.	Vérifier la pression et la capacité de l'air.
	Le moteur pneumatique est endommagé.	Remplacer le moteur pneumatique. Contacter Baileigh Industrial
Fuite d'huile	Joints de cylindre endommagés ou usés.	Remplacer les joints.
	Pièces vissées desserrées.	Resserrer les vis. Contacter
	Tuyau(x) endommagé(s).	Baileigh Industrial



NOTES



NOTES



NOTES



TOOL FRANCE SAS
9 rue des pyrénées
ZI du Bois Chaland
91090 Lisses

Tel: 00 33 1 69 11 37 37
Fax: 01 60 86 32 39
contact@toolfrance.com

ENVIRONMENTAL PROTECTION

Protect the environment.

Your appliance contains valuable materials which can be recovered or recycled. Please leave it at a specialized institution.



This symbol indicates separate collection for electrical and electronic equipment required under the WEEE Directive (Directive 2012/19/EC) and is effective only within the European Union.

UMWELTSCHUTZ

Schützen Sie die Umwelt!

Ihr Gerät enthält mehrere unterschiedliche, wiederverwertbare Werkstoffe.

Bitte entsorgen Sie es nur an einer spezialisierten Entsorgungsstelle.



Dieses Symbol verweist auf die getrennte Sammlung von Elektro- und Elektronikgeräten, gemäß Forderung der WEEE-Richtlinie (2012/19/EU). Diese Richtlinie ist nur innerhalb der Europäischen Union wirksam.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Protégez l'environnement !

Votre appareil comprend plusieurs matières premières différentes et recyclables. Pour éliminer l'appareil usagé, veuillez l'apporter dans un centre spécialisé de recyclage des appareils électriques.



Ce symbole indique une collecte séparée des équipements électriques et électroniques conformément à la directive DEEE (2012/19/UE). Cette directive n'est efficace que dans l'Union européenne.



WARRANTY / GARANTIE

TOOL FRANCE guarantees that the supplied product(s) is/are free from material defects and manufacturing faults.

This warranty does not cover any defects which are caused, either directly or indirectly, by incorrect use, carelessness, damage due to accidents, repairs or inadequate maintenance or cleaning as well as normal wear and tear.

Further details on warranty (e.g. warranty period) can be found in the General Terms and Conditions (GTC) that are an integral part of the contract.

These GTC may be viewed on the website of your dealer or sent to you upon request.

TOOL FRANCE reserves the right to make changes to the product and accessories at any time.

TOOL FRANCE garantiert, dass das/die von ihr gelieferte/n Produkt/e frei von Material- und Herstellungsfehlern ist.

Diese Garantie deckt keinerlei Mängel, Schäden und Fehler ab, die - direkt oder indirekt - durch falsche oder nicht sachgemäße Verwendung, Fahrlässigkeit, Unfallschäden, Reparaturen oder unzureichende Wartungs- oder Reinigungsarbeiten sowie durch natürliche Abnutzung durch den Gebrauch verursacht werden.

Weitere Einzelheiten zur Garan können den allgemeinen Geschäftsbedingungen (AGB) entnommen werden.

Diese können Ihnen auf Wunsch per Post oder Mail zugesendet werden.

TOOL FRANCE behält sich das Recht vor, jederzeit Änderungen am Produkt und am Zubehör vorzunehmen.

TOOL FRANCE garantit que le/les produit(s)fourni(s) est/sont exempt(s) de défauts matériels et de défauts de fabrication.

Cette garantie ne couvre pas les défauts, dommages et défaillances causés, directement ou indirectement, par l'utilisation incorrecte ou inadéquate, la négligence, les dommages accidentels, la réparation, la maintenance ou le nettoyage incorrects et l'usure normale.

Vous pouvez trouver de plus amples détails sur la garantie dans les conditions générales (CG).

Les CG peuvent être envoyées sur demande par poste ou par e-mail.

TOOL FRANCE se réserve le droit d'effectuer des changements sur le produit et les accessoires à tout moment.

UK DECLARATION OF CONFORMITY

Edition January 2024

Product:

AIR/HAND H-FRAME SHOP PRESS Model:

HSP-20A

Brand:

TOOL FRANCE

Manufacturer or authorized representative:

TOOL FRANCE

Unit 1a Stepnell Park

Off Lawford Road

Rugby

CV21 2UX

United Kingdom

We hereby declare that this product complies with the regulations:

SUPPLY OF MACHINERY (SAFETY) REGULATIONS 2008

ELECTROMAGNETIC COMPATIBILITY REGULATIONS 2016

Designed in consideration of the standards:

EN ISO 12100 :2010

EN ISO 13849-1 : 2015

EN ISO 16093 : 2017

EN 60204-1 : 2006/AC : 2010

EN 61000-6-2 : 2005

EN 61000-6-4:2007/A1:2011

Responsible for the documentation / Dokumentations-Verantwortung / Responsable de la documentation :



JÉRÔME GERMAIN

GENERAL MANAGER

DIRECTEUR GÉNÉRAL

N° de série / serial number :

At lisses / Hergestellt in / Fait à Lisses

Date :

**CE-CONFORMITY DECLARATION
CE-KONFORMITÄTSERKLÄRUNG
DÉCLARATION DE CONFORMITÉ CE**

Edition January 2024

Product / Produkt / Produit:

AIR/HAND H-FRAME SHOP PRESS / AIR/HAND H-FRAME SHOP
PRESS

HSP-20A

Brand / Marke / Marque:

TOOL FRANCE

Manufacturer or authorized representative/ Hersteller oder Bevollmächtigter/ Fabricant ou son mandataire:

TOOL FRANCE

9 Rue des Pyrénées, 91090 LISSES, France

We hereby declare that this product complies with the regulations

Wir erklären hiermit, dass dieses Produkt der folgenden Richtlinie entspricht

Par la présente, nous déclarons que ce produit correspond aux directives suivantes

2006/42/EC

Machinery Directive / Maschinenrichtlinie / Directive Machines

2014/30/EU

electromagnetic compatibility / elektromagnetische Verträglichkeit / compatibilité électromagnétique

designed in consideration of the standards

und entsprechend folgender zusätzlicher Normen entwickelt wurde

et été développé dans le respect des normes complémentaires suivantes

EN ISO 12100 :2010

EN ISO 13849-1 : 2015

EN ISO 16093 : 2017

EN 60204-1 : 2006/AC: 2010

EN 61000-6-2 : 2005

EN 61000-6-4:2007/A1:2011

Original instruction manual / Original-Bedienungsanleitung / Notice d'instruction Originale

Responsible for the documentation / Dokumentations-Verantwortung / Responsable de la documentation



JÉRÔME GERMAIN

GENERAL MANAGER

DIRECTEUR GÉNÉRAL

N° de série / serial number :

At lisses / Hergestellt in / Fait à Lisses

Date :